

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du lundi 3 décembre 2018 à 20h30

Présents

Mesdames et Messieurs

VIGNERON Gyl	Président
MALHERBE Sylvie	Vice-présidente
VERARDI Tiziano	Secrétaire

CARTIER Antonella
KENDE Michael
MACHERET Isabelle
MEGROZ Valérie
NOLL Dorothea
PESENTI Sébastien
PFEIFFER Pablo
STEIMER Jérôme
WESTEEL Madeleine

Excusées

BOYE Karla, CASTLE Danièle, STANGA Laura

Exécutif

MUÑOZ Richard, administrateur
ROCH Barthélémy, administrateur

Mme Carrillo, adjointe, absente pour une durée indéterminée, n'a pas été convoquée.

Le Président ouvre la séance en adressant, au nom du Conseil municipal, les meilleures pensées de soutien à M. Ythier suite à sa démission du poste de maire pour des raisons de maladie.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
2. Communications du bureau
3. Vote d'une délibération relative à la dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI Tuileries
4. Communications de la mairie
5. Communications des commissions
6. Propositions individuelles et questions

N.B. Afin de faciliter et fluidifier la lecture du texte, l'écriture inclusive n'est pas utilisée

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

Quelques coquilles orthographiques sont signalées et seront corrigées.

Les membres du Conseil passent à l'approbation du procès-verbal qui **est accepté à 10 voix pour et 1 abstention**.

Le Président remercie son auteure.

2. Communications du bureau

2.1 Baux à ferme

Pour répondre à une interrogation de **Mme Macheret** lors du précédent conseil, **le Président** communique la situation actuelle des deux terrains communaux mis en fermage.

Celui situé à la route de Vireloup a été attribué à Hansruedi Roder et celui de la route de Bois-Chatton à Sébastien et Grégoire Jacquat avec une échéance au 31 août 2020. Le bail est conclu pour une période unique de six ans et n'est pas reconductible de façon à permettre une rotation des agriculteurs de la commune. Les actes de candidatures devront être remis à la mairie avant le 31 mai 2020 ; l'attribution des parcelles sera faite par tirage au sort successif lors de la séance du Conseil du mois de juin 2020.

A une question de **Mme Macheret**, il est répondu que les agriculteurs recevront l'information directement et un avis sera apposé dans les emplacements communaux destinés à l'affichage public.

Avec le système en place, **Mme Macheret** constate que le même agriculteur pourrait être amené, suite au tirage au sort, à bénéficier plusieurs fois de suite d'un terrain puis de l'autre. Ce procédé lui semble injuste à l'égard des autres agriculteurs ; il y en a même certains qui n'ont jamais eu la chance d'avoir une attribution.

Comme l'indique **Mme Noll**, c'est un tirage au sort et c'est un hasard si un agriculteur bénéficie 12 ans de suite d'un fermage ! Mais ce mode de faire peut être modifié si telle est la volonté du Conseil.

M. Pesenti pense que cette pratique peut être revue mais il va se renseigner sur les raisons pour lesquelles la période de six ans a été choisie.

Le Président propose de renvoyer ce dossier en commission infrastructures, ce qui est accepté par le Conseil.

2.2 Réunion stratégie intercommunale

Le Président rapporte qu'une réunion s'est déroulée avec les conseillers municipaux des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Versoix.

Le Président tient à préciser que Collex-Bossy était représenté par cinq membres du Conseil ; il tient à relever l'intervention efficace de **M. Munoz**.

2.3 Lettres de démission

Le Président accuse réception de la lettre de démission de Mme Boye avec effet au 31 décembre 2018 pour des raisons professionnelles et celle de Mme Westeel au 30 avril 2019 suite à son futur départ de la commune.

M. Verardi donne lecture de ces deux courriers. Le Conseil en prend acte et remercie ces personnes pour leur investissement à la vie communale.

3. Vote d'une délibération relative à la dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI Tuileries

M. Roch a établi une note explicative accompagnant ce projet de délibération ; il reste à disposition pour d'éventuels questions ou compléments.

La parole n'étant pas demandée, **M. Verardi** donne lecture de cette délibération :

*Vu les statuts du Groupement intercommunal de gestion PCI-Tuileries du 17 juillet 1997 ;
 vu l'existence du DDP 3617 sis sur les parcelles 2872 et 3574, propriétés de la Commune de Bellevue, dont le titulaire est le Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries, et constitué pour une durée de 50 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2040 ;
 vu l'inadéquation des communes membres de ce groupement et celles qui jouissent des locaux ;
 vu l'importance des contraintes d'un groupement, notamment l'établissement des budgets et comptes distincts, la vérification aux comptes, les réunions et les frais y afférant, en particulier avec l'introduction de MCH2 ;
 vu le peu d'importance des montants gérés par le Groupement, qui s'élevaient à CHF 9'031.45 en 2017 ;
 vu l'accord de principe des magistrats des Communes de Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, évoqué en point 7 de la séance du Groupement intercommunal de protection civile ORPC Valavran du 13 septembre 2018 ;
 vu la décision de dissolution du Groupement PCI-Tuileries émis à l'unanimité par les membres de celui-ci lors de sa séance du 15 novembre 2018 ;
 conformément aux articles 30 al. 1, let. 8, et 60 al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
 et sur proposition des administrateurs de la commune de Collex-Bossy délégués par le Conseil d'Etat, le Conseil municipal décide*

1. *d'approuver le transfert au groupement ORPC Valavran du droit de superficie DDP 3617 sis sur les parcelles 2872 et 3574, propriétés de la Commune de Bellevue, et dont le titulaire est le Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries,*
2. *d'autoriser les administrateurs à signer un acte de session au profit du groupement ORPC Valavran,*
3. *d'approuver la dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries,*
4. *de fixer la date de la dissolution du Groupement PCI-Tuileries au 31 décembre 2018,*
5. *de dissoudre le solde de l'actif éventuel et de le répartir entre les différentes communes selon la clé de répartition prévue par les statuts,*
6. *de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy.*

Cette délibération est acceptée par 10 voix pour et 1 abstention.

4. Communications de la mairie

Dicastère de M. Roch

4.1 Piscine intercommunale

M. Roch indique qu'il n'est pas possible au Conseil de voter une délibération à ce sujet pour l'instant en raison de l'absence d'un maire.

4.2 Bâtiment à la route de Vireloup 110 (ancienne poste)

M. Roch fait un point de situation sur ce bâtiment. Accompagné de Me Brückner et l'architecte J.-M. Comte, il rencontrera des représentants de l'office des autorisations de construire et de la commission des monuments et sites. Le but étant de trouver une solution sur la manière de déposer une nouvelle autorisation. Une séance de la commission du patrimoine communale devra être agendée à ce sujet.

4.3 Espace de Vie Infantile Le Petit Chevalier

M. Roch rappelle que le budget 2018 prévoit une subvention de 140'000.00 F. A fin août 2018, le comité a approché la mairie en informant qu'une somme supplémentaire de 30'000.00 F était nécessaire afin de boucler l'année. Aujourd'hui, c'est un montant supplémentaire de 8'000.- F qui est requis pour clore l'année 2018. Les comptes lui ont été transmis et il ne peut que constater qu'il manque cette somme pour boucler l'année 2018.

Lors de la dernière rencontre avec le comité, **M. Roch** a quand même exprimé sa stupéfaction de voir que la situation ne s'était pas améliorée. Sur le principe, selon la convention, la commune de Collex-Bossy doit prendre en charge les éventuelles pertes.

Le comité va rencontrer le magistrat en charge de la commune de Bellevue ; une augmentation de la subvention est également attendue de leur part mais il faut savoir que très peu d'enfants de Bellevue fréquentent actuellement Le Petit Chevalier.

M. Roch a demandé une rencontre avec le comité en début d'année prochaine avec un budget calculé au plus juste (pour mémoire le Conseil a voté une augmentation du budget qui est porté en 2019 à 160'000.- F).

Une commission sociale sera également prévue afin d'étudier ce dossier de manière approfondie car la commune ne peut pas accepter que cette situation perdure.

Comme l'indique **M. Pesenti**, s'il y a moins d'enfants inscrits, il faudra peut-être envisager de diminuer le personnel dans le futur.

M. Roch précise que le taux d'encadrement est défini par le SASAJ et ce n'est pas parce qu'il y a moins d'enfants qu'il y aura moins de personnel. Le comité va proposer des solutions puisque le jardin d'enfants est rempli aux trois quarts. Il semble que certaines familles soient parties ailleurs ; une solution serait de baisser le tarif des familles de l'extérieur. Une autre solution serait également de prendre contact avec les communes voisines afin de connaître leurs besoins comme Versoix par exemple.

Mme Cartier demande que la commission des finances prenne connaissance des comptes.

M. Roch répond que tel en sera le cas ; pour l'instant il est en possession des comptes jusqu'au 1^{er} décembre 2018. Lors de la prochaine rencontre, il obtiendra les comptes finaux de 2018.

4.4 Election d'un nouveau maire

M. Roch informe que le Conseil d'état va fixer les dates de l'élection ces prochains jours.

A la question de **M. Kende**, **M. Roch** répond que s'il n'y a qu'un seul candidat, il y a une élection tacite. Il explique qu'il y aura une date pour déposer les listes puis deux ou trois mois après des élections.

Pour l'instant, la commune fonctionne dans de bonnes conditions avec les deux administrateurs désignés par le Conseil d'Etat.

4.5 Arrêts de bus – plateforme de transbordement

Lors de la dernière séance du Conseil, il a été demandé à la mairie de se renseigner sur l'amélioration des plateformes de transbordement sur la commune de Bellevue, à Colovrex et aux Tuileries.

M. Munoz n'a pas interpellé directement la commune de Bellevue mais est intervenu lors d'une séance du groupement des communes de la rive droite du lac en disant que la commune de Collex-Bossy trouvait légitime de réagir auprès du Conseiller d'Etat Serge Dal Busco chargé de la mobilité, par rapport à l'aménagement des arrêts de bus même s'ils sont installés, comme l'a rappelé les TPG, sur le domaine public communal.

M. Munoz n'a pas rencontré un très grand écho sur ce sujet ; un magistrat a quand même dit que cette question pourrait être posée au Conseiller d'Etat d'autant plus qu'il sera invité à la prochaine séance du groupement le 7 février 2019. Pour l'instant, les aménagements en place sont de type provisoire aux Tuileries et à Colovrex.

4.6 Passage piétons de Collex

M. Munoz informe qu'il va rencontrer une fois encore courant janvier un ingénieur de la circulation afin de connaître les diverses possibilités envisageables pour modifier la configuration de ce passage à piétons. Le département en charge a confirmé qu'il est possible d'obtenir les mêmes barrières que celles existantes permettant ainsi que les enfants soient plus en sécurité aux abords de ce passage à piétons.

M. Munoz reviendra vers les membres de la commission dès qu'il aura du nouveau sur ce sujet.

4.7 Dangerosité du trafic

M. Munoz se réfère à l'appel d'offre auprès d'ingénieurs afin de lancer une étude sur la dangerosité du trafic suite aux interpellations des habitants.

Sur cinq demandes d'offres, la mairie en a reçu quatre en retour (deux bureaux s'étant associés pour répondre à cet appel d'offre). **M. Munoz** a commencé l'étude des différentes offres.

Il a également analysé le mandat confié à un bureau d'ingénieurs en janvier dernier (délibération du Conseil) pour le tronçon de la route de Collex allant de la hauteur du chemin d'Emilie à la route du Bois-des-Iles ; il va également l'étudier afin d'éviter des doublons avec les offres reçues.

A une question de **M. Steimer, M. Munoz** répond qu'en effet il existe des études de comptage qui relatent le nombre quotidien de véhicules qui traversent les villages. Ce n'est pas le but de l'appel d'offres qui vient d'être initié qui est de démontrer les éventuels dangers lors des déplacements.

M. Verardi précise qu'il y a également eu une étude de mobilité avec l'association Développement communautaire.

M. Munoz n'en a pas encore eu connaissance ; il va le faire et s'assurera que les études ne soient pas réalisées à double.

5. Communications des commissions

5.1 Commission loisirs

Mme Noll rappelle que la fête de l'Escalade se déroulera vendredi 7 décembre. Les membres de la commission comptent sur les conseillers municipaux pour la mise en place du jeudi soir et le rangement samedi matin mais aussi pour leur participation à cette soirée ; elle remercie par avance tous les volontaires.

5.2 Commission culture et information

Mme Westeel informe du projet avec la commune d'Ornex d'organiser une balade le long des bornes. Au début, ce projet semblait être une petite promenade, mais il a pris de l'ampleur ; la commune d'Ornex étant très motivée à faire de cette balade un événement culturel régional. **Mme Westeel** informe qu'une rencontre aura lieu à Ornex en présence d'un historien. Elle prie les membres du Conseil de lui faire part d'idées ou de commentaires éventuels en lien avec ce projet.

5.3 Commission sociale

Mme Macheret rapporte que le goûter des aînés s'est bien déroulé. Elle remercie les personnes qui contribuent à l'organisation de rester zen et agréables en tout temps.

Mme Macheret informe que la soirée des jeunes aura lieu à la patinoire de Versoix suivie par une fondue et que la sortie des aînés est en train de s'organiser.

En ce qui concerne les marmites offertes aux personnes de 80 ans et plus, **Mme Macheret** remercie les volontaires pour cette distribution et pour le temps passé à partager un moment sympathique avec ces aînés.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Communications intra Conseil

A une interpellation de **Mme Macheret** au sujet d'échange de courriels ou de messages Whatsapp entre les conseillers pendant la nuit, ce sujet sera réglé entre les conseillers hors séance du Conseil.

En ce qui le concerne, **M. Verardi** précise que ce n'est pas tant l'échange nocturne qui le dérange mais le fait de « répondre à tous » lors d'échange de courriels.

La séance publique est levée à 21h20.

Le secrétaire du Conseil municipal
Tiziano Verardi

Le président du Conseil municipal
Gyl Vigneron

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato